

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Décembre

### NÉCESSITÉ D'UNE

### Réorganisation administrative

Nombre d'hommes politiques et d'économistes dont la compétence ne saurait être contestée ont démontré, maintes et maintes fois, la nécessité qu'il y a d'introduire de sérieuses réformes dans les divers services de notre administration, dont les rouages, compliqués à l'excès, sont de véritables entraves à l'expédition des affaires et constituent pour le Trésor un surcroît de dépenses qui devient de plus en plus onéreux pour les contribuables.

Plusieurs fois, des projets de réorganisation administrative ont été déposés sur le bureau de la Chambre et sur celui du Sénat mais, soit incurie, soit parti pris, on leur a toujours opposé une fin de non recevoir. On professe dans notre pays, pour la sacro-sainte routine, un respect ridicule qui nous coûte chaque année plusieurs millions, qui seraient bien plus utilement employés à amortir notre dette.

Naguère encore la commission d'initiative du Sénat a refusé de prendre en considération trois propositions tendant à introduire d'importantes réformes dans les services de l'administration. La première de ces propositions contenait un projet de réorganisation et de décentralisation administrative; la seconde un projet de réorganisation judiciaire, et la troisième, un projet de réorganisation fiscale.

Vous vous imaginez peut-être, naïf lecteur, qu'en raison de l'importance de ces propositions, elles ont été examinées avec un soin scrupuleux et qu'on a décidé, sinon de les prendre en considération, du moins de tenir compte de quelques-unes des réformes qu'elles proposaient ?

Non, il n'en a pas été ainsi. Elles ont été rejetées en bloc.

Les motifs sur lesquels s'est appuyée la

commission sénatoriale pour repousser ces projets sont véritablement étranges.

« C'est, dit-elle dans son rapport, qu'autant il serait insensé de proclamer sans examen que tout est à maintenir dans notre machine administrative, autant il serait téméraire de soutenir que tout y est à refaire. »

Eh bien ! mais, il nous semble que si le raisonnement de la commission sénatoriale brille par quelque chose, ce n'est pas certainement par la logique.

Quoi ! elle reconnaît qu'il serait insensé de proclamer que « tout est à maintenir dans notre lourde machine administrative » et après avoir fait cet aveu, elle en conclut qu'il ne faut rien faire du tout. C'est un moyen très facile de se tirer d'affaire et de s'épargner les ennuis d'un travail sérieux, absorbant, mais qui pourrait être utile au pays.

N'en déplaise à la susdite commission du Sénat, nous estimons, nous, qu'il y a beaucoup à faire, et que bien aveugles sont ceux qui ne veulent pas voir qu'une réorganisation dans nos services administratifs s'impose comme une nécessité.

Malgré l'invention des chemins de fer et du télégraphe, qui ont supprimé les distances, nous sommes administrés comme au temps des diligences.

Au lieu de simplifier les services en supprimant une foule d'emplois aussi inutiles qu'onéreux pour la bourse des contribuables, on en a créé de nouveaux, bien que le chiffre de la population n'ait pas augmenté d'une manière sensible puisque nous avons perdu l'Alsace-Lorraine.

On nous accusera peut-être d'exagération. Eh bien ! nous allons prouver par les chiffres relevés dans la discussion du budget, que nous ne faisons que présenter la situation telle qu'elle est en réalité.

En 1870, c'est-à-dire l'année où a éclaté la guerre avec la Prusse, les traitements des fonctionnaires s'élevaient à 294 millions; c'était, — on en conviendra, — un chiffre respectable.

té qu'il faisait chez lui.

— Je travaille, dit-il.  
— Nuit et jour, quel courage !  
— Un travail, pressé, faut croire, répondit-il. Il paya une bouteille de rhum, qu'il emporta sans s'attarder davantage.

On lui trouva un air bizarre, et en ne le voyant pas s'attabler comme d'habitude, la même pensée vint à chacun.

— Le Cam devient fou ?  
Comme les nuits précédentes, il abandonna sa demeure, emportant la chaîne, cachée sous sa blouse. Mais il revint plus tôt que les autres fois, harassé, se traînant à peine, terrassé par la fatigue énorme d'une insomnie prolongée.

Derrière sa porte, il s'abattit sur les genoux, comme écrasé par un dernier effort. Il tenta, mais en vain, de se relever; alors s'aidant de ses coudes, il rampa avec peine jusqu'à la fiole d'eau-de-vie déposée dans un coin de l'atelier. A plein goulot, il en but presque la moitié.

Sous les fumées de l'alcool, un flot de sang emporta ses joues; une force nouvelle lui revint, il se mit debout, les yeux injectés, hideux.

Marchant, d'un mouvement automatique, dans son atelier vide, il parlait sans suite :

— Les Saint-Anges, c'est moi, l'ainé, qui devais les conduire. Fanch m'a volé ma place !

Le Sulaire, c'était aussi pour moi, Fanch m'a chassé de la ferme. Je n'ai plus rien... rien... rien !

Sa voix, sourde d'abord, montait en des éclats atroces.

— Fanch, tu m'as tout pris, tu m'as dénoncé, renié. Je ne suis plus un Gueguen, tu l'as dit,

En 1890, ils étaient de 498 millions, soit une augmentation de 204 millions.

En 1895, ils atteignent le chiffre énorme de 547 millions.

Et cependant, nous le répétons, la population de la France est restée à peu près stationnaire, alors que celle de la plupart des nations européennes a augmenté dans de grandes proportions.

Maintenant, si nous consultons le chapitre des subventions accordées aux serviteurs de l'Etat, nous trouvons encore une augmentation non moins considérable.

Ces pensions, en 1870, coûtaient au budget 30 millions; aujourd'hui, elles s'élèvent à 81 millions.

On dira peut-être, pour expliquer cette augmentation constante des traitements des fonctionnaires et des pensions, que nos possessions coloniales se sont accrues dans de notables proportions et que, par conséquent elles ont nécessité un plus grand nombre d'employés. C'est possible, mais il ne s'en suit pas moins que cet accroissement des colonies a eu jusqu'à ce jour pour résultat d'appauvrir la métropole alors que, logiquement, il aurait dû, au contraire, l'enrichir.

A quoi bon, alors, aller conquérir de nouvelles colonies à plusieurs milliers de lieues de la patrie, si ces conquêtes ne doivent rapporter qu'un surcroît de dépenses pour les contribuables.

La situation est telle, aujourd'hui, qu'il est indispensable de procéder à une réorganisation administrative, car nous payons beaucoup trop cher pour être si mal administrés.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Le budget des cultes

La discussion du budget des cultes, qui, habituellement, donne lieu à des séances longues et mouvementées, n'a duré cette année que trois

d'autres aussi l'ont dit. Tous, ils m'ont chassé ! Mais je me vengerai. Je suis Jean-Marie Le Cam et je te ferai pleurer, mon frère. Oui, tous, vous souffrirez plus que je n'ai souffert.

A terre traînait l'image perdue par le petit Lannic; il la regarda longuement, et partant d'un rire féroce, bestial :

— Non je ne suis plus ton frère, Fanch, je ne suis plus un Gueguen, et tu ne peux me reconnaître, puisque je suis Yannic.

Mais Yannic se venge, Yannic se vengera.

Ah ! ah ! ah ! Tu pleureras Fanch ! Oui tu pleureras comme Yvon. Le père d'Yvonne pleurera, lui aussi. Non, je ne suis plus Jean-Marie, moi.

Il s'arrêta devant un débris de miroir pendu au mur.

— Voilà Yannic ! cria-t-il avec un accent qui n'avait plus rien d'humain.

Et reculant, il tomba à la renverse, ivre-mort sur le sol.....

— Malgré son travail pressé, le Cam, fidèle à ses habitudes, n'a pas oublié que c'est aujourd'hui lundi ! dirent ceux qui passèrent ce jour-là devant la forge muette du successeur de Pierre Mauduit.

XI

— Nous reste-t-il encore beaucoup de fleurs, père Hoervé ? demanda Geneviève Hérier, le matin de ce même jour.

— Encore quelques-unes, mademoiselle.

— Eh bien ! il n'en restera plus ce soir.

Le bonhomme se récria...

quarts d'heure. M. Combes, ministre des cultes, a défendu son budget à peu près dans les mêmes termes employés par ses prédécesseurs. Les radicaux avaient demandé la suppression de ce budget, mais ils n'ont montré aucune indignation en voyant M. Combes les combattre. « C'est une grosse affaire, et très délicate, a dit en substance le ministre, que de supprimer le budget des cultes : la conséquence qui en résulterait n'est pas une de ces « réformes » qu'on peut faire au pied levé par un simple vote budgétaire. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat ne sont pas réglés par une loi ordinaire, mais par un traité, et un traité ne s'abroge pas aussi sommairement qu'on pourrait l'imaginer. Il faut des formes particulières. Pour accomplir une semblable réforme, il faut être bien sûr d'avoir le pays avec soi ; or, le gouvernement croit qu'il ne l'aurait pas. Rien n'a préparé les esprits à une résolution aussi profonde. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a tenu aucune place politiquement appréciable dans les élections dernières, où, pour dire le vrai, on n'en a point parlé.

Nous n'avons pas promis, a dit M. Combes, la réalisation de cette réforme; et il s'est presque défendu de vouloir la préparer. Il est vrai que le programme ministériel parle d'une loi sur les associations qui, une fois votée, pourrait être invoquée par les partisans de la séparation; mais, cette loi, quand sera-t-elle votée ? M. Combes a tenu à dire qu'en tout cas, elle ne visait cette conséquence que « très indirectement » et il l'a répété par deux fois.

Après avoir repoussé la suppression par 355 voix contre 156, la Chambre adopte le budget des cultes sans débat.

### L'amiral Gervais

Le rapport du conseil d'enquête sur l'échecement des trois cuirassés commandés par l'amiral Gervais, a été remis hier dans l'après-midi au ministre de la marine, qui ce matin en fera connaître les conclusions à ses collègues du Cabinet.

Bien que le secret le plus absolu ait été gardé hier sur ces conclusions, plusieurs députés qui s'occupent spécialement des questions maritimes annonçaient hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que, suivant l'expression d'un amiral, le rapport blâmerait l'amiral Gervais avec félicitations.

On féliciterait l'amiral Gervais d'avoir tenté à la Badine, en s'approchant le plus possible des côtes, une manœuvre très utile pour le cas de guerre. On lui reprocherait cependant de n'avoir pas fait assez la part de l'imprévu dans cette manœuvre hardie. D'autre part, le rapport consta-

— Vous avez donc oublié, rêveur que vous êtes, que c'est aujourd'hui que nous fêtons, au Maner-Neveu, le complet rétablissement de Mme Gueguen.

J'entends pour célébrer sa première sortie, transporter la serre tout entière dans la salle à manger.

Ainsi donc vous avez la journée pour dégarnir les arbustes et me confectionner des bouquets, des bouquets, encore des bouquets, il n'y en aura jamais trop.

— Puisque mademoiselle le veut, je ferai selon son désir, fit le vieillard.

— Ce n'est pas tout, père Hoervé, vous ne me refuserez pas de venir nous chanter une ballade au dessert...

— Pour ça, avec grand plaisir, j'en ai une toute prête pour la circonstance, la ballade des fiancés.

— Merci d'avance, père Hoervé, pour votre ballade des fiancés, mais tâchez qu'elle soit moins lugubre que votre légende des Etocs. J'avoue que, depuis, je ne peux pas dormir avec le souvenir de votre lamentable histoire; il me semble toujours entendre des coups sourds de ce côté de la mer.

— C'est Yannic qui cherche Yvonne, voyez-vous, dit le rêveur avec un air satisfait. Dam, c'est l'instant des grandes marées, il se dépêche.

— Sérieusement, continua la jeune fille, j'aurais juré la nuit dernière qu'on cognait là-bas, sur ce rocher maudit. C'étaient véritablement des coups répétés dont l'écho m'arrivait.

— Rassurez-vous, mademoiselle, ce soir, avant minuit, la mer recouvrira le rocher des Etocs et pendant six mois Yannic ne troublera plus votre sommeil.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 45

## LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

### TROISIÈME PARTIE

#### Le Rocher des Etocs

X

C'était le dimanche, il laissa son atelier clos, et reprit son marteau.

— Que fait donc Le Cam ? disait-on dans Kervillon.

Depuis deux jours et deux nuits, le bruit de son enclume n'avait pas cessé.

Ce ne fut qu'à la fin de la journée qu'il en eut terminé avec la chaîne.

Consolidée dans toute sa longueur, les deux derniers chaînons de chaque extrémité, coupés par un ciseau à froid, pouvaient maintenant se river, d'un coup de marteau, dans un anneau quelconque.

Le Cam respira en voyant sa besogne achevée. Il était temps, la forge s'éteignait, et dans la maison il ne restait plus un meuble, plus un bout de bois, plus rien.

Il sortit alors pour aller jusqu'au cabaret voisin. Depuis l'avant-veille il avait à peine mangé, et bu de l'eau seulement.

Tous de l'interroger au sujet du vacarme inusi-

terait que les deux cuirassés qui suivaient le *Formidable* étaient à une distance un peu inférieure à la distance réglementaire et qu'il y a là pour ces cuirassés une des causes essentielles de leur échouement. A ce point de vue, les responsabilités doivent être partagées entre le commandant de l'escadre et certains officiers des deux cuirassés qui suivaient le *Formidable*.

Le rapport ferait observer d'ailleurs que les indications de la carte consultée avant la manœuvre qui a provoqué l'échouement n'étaient pas complètement exactes au point de vue des fonds sur lesquels les navires se sont échoués.

**L'agraffe de Madagascar**

On lit dans l'*Echo de Paris* :

Les officiers revenus de Madagascar ont été surpris d'apprendre que le cabinet Ribot leur réservait une médaille commémorative distincte de la médaille coloniale.

Mais le cabinet Ribot est tombé, et M. Cavaignac a remplacé le général Zurlinden. Le nouveau ministre n'a pas tardé à reconnaître qu'il ne pouvait être donné suite au projet patronné par son prédécesseur.

Une agraffe en argent, portant en exergue le mot « Madagascar », suffira pour distinguer les militaires et les marins qui recevront la médaille coloniale comme récompense de la dernière campagne.

La décision de M. Cavaignac est conforme à la loi qui a institué la médaille coloniale. Cette décision ministérielle doit avoir pour sanction la remise immédiate de cet insigne à tous les rapatriés.

**Discours du trône allemand**

Berlin, 3 décembre.

Voici l'analyse du discours du trône allemand que le prince de Hohenlohe, chancelier, a lu au nom de l'empereur, aujourd'hui, à la séance d'ouverture du Parlement :

Après avoir rappelé les combats héroïques qui ont eu lieu il y a un quart de siècle, et par lesquels ont été conquises l'unité et la puissance de la patrie, le discours ajoute :

« Le peuple allemand et le Parlement, qui est lui-même une des conquêtes obtenues par ces soldats, doivent jeter avec reconnaissance un regard vers cette époque, et se réjouir de nouveau de la possession des biens acquis si difficilement à la nation.

« Ils doivent, dans toutes les luttes d'opinion et d'intérêt, ne songer qu'à l'ensemble de la nation, au tout dans lequel ils sont unis. Le Parlement a pour devoir de continuer de travailler de concert avec les gouvernements confédérés, dans le sens prescrit par la Constitution, afin de protéger et de développer le droit national et d'entretenir le bien-être du peuple. »

L'empereur annonce ensuite le dépôt prochain d'un projet de Code civil commun à toute l'Allemagne.

« En vue d'obtenir cette unité qui favorisera le développement économique de l'empire, et augmentera son prestige, les gouvernements confédérés ont sacrifié avec empressement leurs vues et leurs coutumes propres. Ils comptent que le Parlement abordera la discussion de ce projet dans le même esprit et mènera à bien la grande œuvre dont il s'agit.

« Le Parlement sera de nouveau saisi du projet de loi concernant la constitution des tribunaux et

la procédure militaire. La création des Chambres de commerce a été résolue. C'est la première mesure prise en vue de l'organisation du travail, dont les gouvernements confédérés considèrent le développement comme une de leurs principales tâches. »

Le discours du trône contient en outre le passage suivant, relatif aux rapports de l'Empire allemand avec l'étranger :

« Les bonnes relations que l'Allemagne entretient avec les puissances étrangères n'ont subi aucune modification. De concert avec la Russie et la France, l'Empire allemand s'est efforcé de prévenir les difficultés qui menaçaient d'être causées par la guerre entre les deux empires de l'Extrême-Orient. Nos efforts ont été couronnés de succès. Grâce à la sage modération du Japon, ils continueront à maintenir et à développer l'industrie et le commerce, et le champ d'activité pacifique de l'Allemagne. Nous avons consacré une sérieuse attention aux événements regrettables qui sont survenus dans l'empire Turc, et à la situation qu'ils ont créée.

« Fidèle à ses alliances et aux principes éprouvés de sa diplomatie, l'Empire allemand est toujours prêt à travailler de concert avec les puissances qui sont, en première ligne, appelées par leurs intérêts à servir la cause de la paix. L'accord de toutes les puissances qui sont résolues à respecter les traités existants, et à appuyer le gouvernement du sultan dans l'œuvre du rétablissement d'un état de choses normal, permet d'espérer que les efforts réunis des puissances ne seront pas sans résultat. »

**Les socialistes allemands**

A la veille de la réunion du Reichstag, les socialistes allemands ont pris une grave décision : tant que durera la « persécution » que Guillaume II mène contre eux depuis quatre mois, les pouvoirs du comité directeur seront suspendus et passeront au groupe des députés du parti, — moins exposés aux poursuites judiciaires, grâce à l'immunité parlementaire.

Ce que désire le gouvernement de l'empereur, c'est trouver la preuve que les divers comités socialistes ont des rapports entre eux et qu'ils forment une fédération contraire à l'article 8 de la loi sur les associations. S'il parvenait à l'établir, il lui serait loisible d'appliquer trois mois de prison aux « confédérés » et de supprimer purement et simplement leurs associations. Seulement les socialistes ont trop l'habitude de la lutte de partisans pour s'être laissés prendre, et, bien que la fédération soit certaine, M. de Koeller n'a pas encore pu en trouver la preuve. On lui prête l'intention de demander au Landtag qu'il soit par faitement disposé, une modification de la loi sur les associations, et, armé de pouvoirs plus étendus, il espère arriver à ses fins. Mais nous serions surpris qu'il réussit là où M. de Bismarck avait échoué.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Notre nouveau préfet**

M. Druard, notre nouveau Préfet, est arrivé mardi matin par le train de 7 h. 6.

Il a été reçu à la gare par M. Dauchez, secrétaire général, qui était venu à sa rencontre.

Dans la soirée, il a été installé dans ses fonctions.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue au

Elle ajouta rapidement :

— Et monsieur mon père tient beaucoup à cette chasse ?

— Monsieur votre père tient surtout à faire ce que vous désirez, mademoiselle.

— Alors, père chéri, tu resteras toute la journée avec nous, d'abord parce que je sais que tu feras plaisir à Mme Gueguen, et puis j'aurais besoin que tu me reconduises au Maner-Nevez avant les autres.

— Retourner avant les autres ?

— C'est un secret... que tu sauras, vilain curieux !

— Il sera fait comme vous le désirez, répondit M. Hérier.

Celui-ci ne parla même pas de son projet de chasse, qui n'eût, comme l'avait pensé Geneviève, satisfait Fanch que modérément.

Vers la fin de la journée, comme le temps était beau, M. Hérier proposa une promenade au jardin ; Fanch prit le bras de sa mère, le capitaine celui de sa fille et, tout en causant, ils dépassèrent la haie du Sulaire et se trouvèrent bientôt sur la grève.

Le soir s'estompait à l'horizon, et dans le clair-obscur de la nuit tombante, la chaîne des écueils, laissés à sec par la marée basse, profilait ses arêtes noires sur le ciel.

Plus haut que les autres et les dominant, malgré son éloignement, le rocher des Etocs se découpait en une grande masse sombre. Sur tous ces amoncellements de rocs, pas un souffle d'air, pas un bruit.

Les promeneurs s'arrêtèrent, retenus par ce spectacle grandiose et calme.

nouveau premier magistrat du département.

Son passé politique et administratif, ses traditions de famille, nous sont un sûr garant des espérances que fondent sur lui les républicains du Lot.

**Lycée Gambetta**

M. Monard, répétiteur au lycée Gambetta, est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de répétiteur au Lycée de Toulouse.

**La Ste-Barbe**

Hier, à midi, la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors a fêté la Ste-Barbe dans un banquet, à l'hôtel du *Lion d'Or*.

Les mets étaient exquis, le service irréprochable.

Au dessert, M. Andrieux, lieutenant, au nom de M. le capitaine Ausset, empêché pour cause de maladie, félicite nos braves pompiers du zèle et du dévouement dont ils font preuve, aux appels du tocsin, avec tant de désintéressement. Il lève son verre à la compagnie et au prompt rétablissement de M. le capitaine.

Ces quelques paroles sont couvertes par d'unanimes applaudissements.

On s'est séparé à 4 heures en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

**L'avancement dans la gendarmerie**

L'avancement des officiers de la gendarmerie va se ressentir de la répartition défavorable des vacances de généraux et des chefs de légion. En 1896, il n'y a pas de général de gendarmerie atteint par la limite d'âge ; le colonel Brem, commandant la 16<sup>e</sup> légion à Montpellier, sera seul admis à la retraite au mois de juin.

La commission supérieure de classement n'a pas voulu que la gendarmerie eut un tableau d'avancement comprenant tous les grades. Au ministre de la guerre à voir s'il a les mains liées par un usage discutable, qui fait remplacer chaque général par un officier supérieur appartenant au même corps.

Pour général de brigade, la commission des commandants de corps d'armée a maintenu sur la liste d'aptitude les colonels Chamoin, de la 11<sup>e</sup> légion à Nantes ; de Christen, commandant la garde républicaine ; Sousselier, de la légion de la Seine.

**Les facteurs des postes**

Il résulte des communications préfectorales que le nombre des candidats à l'emploi de facteur des postes, local ou rural, s'accroît chaque année, et que depuis le commencement de 1895 le chiffre des vacances périodiques a sensiblement diminué.

Dans ces conditions, d'après un avis que les directions départementales devront faire connaître aux intéressés, et jusqu'à nouvel ordre, l'instruction des demandes d'admission sera limitée, en outre des candidats de première ligne, comptant cinq ans de service militaire, dont deux comme sous-officiers, caporal ou brigadier, aux anciens militaires gradés ne justifiant pas de la même durée de service.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 18 novembre 1895

Présidence de M. François Cangardel.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Henri Bressac, pharmacien à St-Céré, demande à faire partie de la société, à titre de membre correspondant.

— Yannic aurait-il donc retrouvé Yvonne, qu'on ne l'entend pas ? dit en riant M. Hérier.

Comme on rebroussait chemin pour entrer à la ferme, Geneviève se tourna machinalement vers le rocher des Etocs.

Un cri s'échappa de sa poitrine et son bras trembla sous celui de son père.

Tous l'entourèrent pour savoir la cause de sa frayeur.

— Rien, rien, répondit-elle. Décidément je ne sais où j'ai la tête aujourd'hui.

— Mais quoi encore ? Tu as eu peur ? fit son père en insistant.

— J'ai cru voir un homme s'agiter là-haut sur le rocher des Etocs, Suis-je sotte ?

Fanch regardait à son tour.

— Le fait n'aurait rien de très naturel, dit-il, puisqu'on peut gagner le rocher à pied sec.

La voix légèrement nerveuse, Geneviève ajouta :

— C'est Hoervé qui va rire, quand il apprendra que j'ai vu Yannic.

Comme elle le disait, la fille de M. Hérier n'était pas superstitieuse, et Yannic de la légende n'était pour rien dans son émoi ; mais, ce qui lui avait arraché un cri, malgré elle, et qu'elle ne crut pas utile de dire, c'est que, dans cette brusque apparition, elle avait reconnu la silhouette difforme de Jean-Marie.

— Revenons vite, dit M. Hérier, en la sentant trembler contre lui...

— D'autant, répondit-elle, qu'il est temps que tu me reconduises au Maner-Nevez... Mon père viendra vous reprendre avec la voiture, dit-elle à Mme Gueguen en l'embrassant...

Au nom de M. Taillefer, M. Greil lit un compromis entre les recteurs de Villesèqure et de Saint-Pantaléon, relatif à la délimitation de leurs paroisses. Cet acte, daté du 21 octobre 1462, est extrait des minutes de J. Vatalis, notaire à Montcuq.

M. de Laroussilhe communique un inventaire dressé en 1775, de la Bibliothèque du château de Septfonds, habité par la famille Durfort-Boissière.

M. Daynard analyse une relation sur la révolte des Tard-Avisés, qui dévastèrent une partie du Quercy.

**Séance du 25 novembre**

Présidence de M. François Cangardel

M. Girma fait hommage à la société d'une brochure dont il est l'éditeur et intitulée : *Les jeux de Monaco et le calcul des probabilités*, par M. Henri Longayrou.

M. Greil lit, au nom de M. l'abbé Taillefer : 1<sup>o</sup> un « échange d'immeubles entre Pierre de Raymond, seigneur de Folmont, et les seigneurs consuls de Montcuq et M<sup>o</sup> Antoine Cantegrelh, prêtre, du 12 juin 1740 » ; 2<sup>o</sup> la suite d'un « état de fiefs mouvants du roi dans la sénéchaussée de Lauzerte ». Dans ce dernier document, il est question de Cazals, Cazes et Marnhac.

M. Gary continue la lecture de M. l'abbé Cuquel sur *Mursens*, où l'auteur place l'opidium gaulois d'Uxellodunum.

M. Bressac, pharmacien à St-Céré, est admis à l'unanimité membre correspondant de la Société.

**Une nouvelle comète**

Une nouvelle comète va venir nous visiter pour la première fois. Elle a été aperçue dans la nuit du 18 au 19 novembre, par M. Perrine, à l'observatoire Lick, sur le sommet du mont Hamilton, en Californie.

La comète Perrine — l'excellent savant était le parrain désigné de ce céleste orphelin — se trouve dans une constellation de la Vierge entre les deux étoiles désignées, sur les cartes astronomiques, par les lettres grecques Zéta et Tau. Le noyau, qui a l'éclat d'une étoile de 7<sup>e</sup> grandeur, est accompagnée d'une queue droite encore très courte, mais qui se développera à mesure que la comète se rapprochera du soleil.

La comète, visible à l'œil nu, sera observée, à Paris et dans toutes les villes pourvues d'observatoires, chaque fois que la nuit sera claire et calme.

**Foire de Cahors du 2 décembre**

La foire de lundi a été très importante ; comme les années précédentes, les divers marchés regorgeaient des produits de la saison. En voici la mercuriale :

Bœufs gras, vendus à raison de 38 à 40 fr. les 50 kilos ; les attelages, de 600 à 800 fr. la paire, et les veaux 75 c. le kilo.

Porcs gras amenés, 400 environ, vendus de 38 à 42 fr. les 50 kilos, et les jeunes de 15 à 30 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés, 800 environ. Le cours des gras a été de 70 à 75 cent. le kil., et les brebis pour l'élevage de 30 à 35 fr. la pièce.

Oies mortes et canards, en grande quantité, de 75 à 80 c. le 1/2 kilo.

Halle. — Blé en vente, 300 hectolitres, vendus 290. Prix moyen, 13 fr. l'hectolitre ; mais en vente, 310 hectolitres, vendus 292. Prix moyen, 10 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, de 2 fr. 50 à 3 fr. 25 les 80 litres ; châtaignes, 5 fr. les 80 litres.

— Vous ne souffrez pas, Geneviève ? lui demanda la vieille Meré... Vous êtes toute frissonnante...

— Non, non... c'est fini... Si je tremble c'est de confusion... Que va-t-on penser d'une sotte comme moi. M. Gueguen va s'imaginer que je crois aux légendes...

— Sans y croire, elles peuvent effrayer.

— Les enfants, oui, c'est pardonnable... Mais moi, c'est ridicule...

— Et quand les enfants ont peur on les rassure en les embrassant, ajouta M. Hérier, certain de trouver le meilleur remède... Allons, Fanch, embrassez votre femme pour lui donner du courage...

Geneviève lui tendit gentiment son front, qu'il baisa.

C'était leur premier baiser.

— La surprise la votci, dit Geneviève en faisant entrer son père dans la salle à manger du Maner-Nevez, toute garnie de fleurs.

Il y en avait partout, sur les meubles, sur les étagères, sur la table...

Le vieil Hoervé avait ponctuellement exécuté les ordres de sa jeune maîtresse, et transporté là la serre entière.

Un bouquet devant chaque convert ; un plus gros que les autres à la place réservée à Mme Gueguen...

— Tu comprends, père, que j'avais hâte de m'assurer que tout était en ordre avant l'arrivée de nos convives... Que dis-tu de ma surprise ?

— Comme toujours, que tu es une fée !... (A suivre).

Poulets et volailles grasses, de 65 à 75 c. le 1/2 kil; dindes, 55 c. le 1/2 kilo.  
Œufs, 1 fr. la douzaine; truffes, 8 fr. le 1/2 kilo.  
Durant la foire, il a été perdu ou volé cinq portemonaie, dont quelques-uns contenant des sommes assez importantes.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Mardi prochain, 10 décembre, la troupe d'opéra de Montauban nous donnera une représentation de

**Carmen**

Opéra comique en 4 actes

**LA FIANCEE DE L'OFFICIER**

Pièce patriotique en un acte de M. Taillefer directeur de notre théâtre

**LA REVANCHE**

Monologue de M. Evariste Carrance d'Agen, dit par M. Verneuil

M. Taillefer nous annonce qu'à partir du 1<sup>er</sup> février il viendra à Cahors régulièrement une fois par semaine.

**AGRICULTURE**

**Engrais de culture**

On étudie au ministère de l'agriculture le projet de réalisation d'un vœu très intéressant émis à diverses reprises par les comices agricoles et des Chambres régionales et qui a trait à une modification de l'article 2102 du code civil.

Ce projet a pour but de comprendre le prix des engrais parmi les sommes privilégiées sur la valeur de la récolte, afin de stimuler leur emploi, condition indispensable des grands rendements.

Le nouveau privilège primerait les droits des propriétaires mais son application entraînerait l'amélioration sensible de leur terre et donnerait, de l'avis des professeurs départementaux une vive impulsion au progrès cultural.

D'autre part, les syndicats ne discuteraient plus comme aujourd'hui le degré de confiance à accorder à leurs clients au grand détriment des parties intéressées.

**Contre la clavelée**

M. Pourquier, directeur de l'Institut vaccinal de Montpellier, est allé à Marseille ces jours-ci, pour faire des essais sur les troupeaux introduits d'Algérie en France.

La réputation du savant bactériologiste lui a valu d'être appelé à faire ces expériences d'atténuation du virus clavelé, que seul, dans notre région, il pouvait diriger avec une autorité incontestée, puisque c'est lui qui est l'inventeur de la méthode employée.

Ces expériences ont pleinement réussi.

M. Pourquier doit faire, à Marseille, une séance publique de vaccination et une conférence sur son nouveau procédé.

**Congrès contre le Black-Rot**

La Société d'agriculture de la Gironde a eu la bonne pensée d'organiser à Bordeaux, pour le samedi 7 décembre prochain, un congrès ayant pour objet l'étendue des moyens de défense contre cette terrible maladie de la vigne qui menace de plus en plus le vignoble Français.

Nous sommes heureux de pouvoir porter à la connaissance de nos lecteurs le programme qui vient d'en être arrêté, et qui est le suivant :

Exposé de la question actuelle du black-rot. — Observations recueillies; expériences faites; résistance relative de certains cépages; moyens de défense; résultats obtenus.

Le congrès comprendra deux séances.

Elles se tiendront dans la grande salle de l'Athénée, rue des Trois-Conils, n° 53.

Nous pouvons annoncer, en outre, que la Société d'agriculture s'est assurée le concours des personnes les plus compétentes en la matière.

Nous citerons, entre autres, M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture; M. Pierre Viala, professeur à l'Institut agronomique; M. Foëx, directeur de l'Ecole de viticulture de Montpellier; M. Degrully, professeur à l'Ecole d'agriculture de Montpellier; M. Gayon, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux; M. F. Vassillière, professeur départemental d'agriculture de la Gironde; MM. Marre, Carre, Lacoste, De l'Écluse, Duffoure, Bazin, professeurs d'agriculture à Rodez, à Toulouse, à Auch, à Agen et à Dax; M. Fréchou, pharmacien chimiste à Aiguillon; etc.

Nul doute que, répondant à cet appel, les viticulteurs de la Gironde ainsi que ceux des départements voisins, ne viennent en foule entendre les conseils qui leur seront donnés pour éloigner de leurs vignobles le fléau dont ils sont menacés.

Au nom des intérêts viticoles que cette grave

question met en jeu, nous ne pouvons que féliciter la Société d'agriculture d'avoir pris l'initiative d'un semblable congrès.

**Orientation de la production ovine**

De la Gazette du Village :

En raison de la situation actuelle du marché des laines en France, et presque partout en Europe, on peut se demander comment, pour réaliser des bénéfices par la production ovine, il convient d'orienter l'élevage du mouton.

Les laines fines sont dépréciées; il ne faut plus compter, quant à présent, et sans doute pour longtemps encore, sur les bénéfices provenant de ce chef.

Mais la production de la viande de mouton est-elle assez rémunératrice pour qu'on se contente de ce produit? En général, la viande paye les frais d'élevage, d'alimentation, d'entretien, de berger, etc., et la laine constitue, à elle seule, tout le bénéfice net. Or, avec la dépréciation de ce produit, le bénéfice est mesquin, s'il n'est même insuffisant.

Un vétérinaire de Lyon, aussi savant professeur qu'économiste et zootechnicien distingué, M. Ch. Cornevin, a publié dans le Journal d'Agriculture pratique (n° du 3 janvier 1895) un article remarquable sur la question dont il s'agit ici.

Selon lui il y aurait avantage, pour augmenter les produits qu'on peut retirer de l'élevage du mouton, d'orienter cet élevage du côté de la production laitière.

Si, à l'époque où a paru son article, nous n'étions pas tout à fait de l'avis de M. Cornevin, l'accentuation de la baisse des laines fines, qui s'est fait si durement sentir après la tonte de 1895, nous a obligé à modifier notre opinion et à penser que le lait viendrait, comme un appoint important dans les bénéfices que peut et doit donner le mouton.

D'autre part, la brebis de race laitière est toujours plus prolifique; elle donne constamment deux agneaux et souvent trois. Or, de plus en plus, l'usage de la viande d'agneau, déjà entrée dans la consommation courante des grandes villes du Midi, tend à se propager. Elle viendra donc comme surcroît aux produits ordinaires de l'élevage du mouton.

Les fromages de Roquefort, de Rocamadour, etc., fabriqués avec du lait de brebis, sont très appréciés. Il sera facile d'accroître cette industrie fromagère, qui aura toujours des débouchés plus que suffisants.

Pour arriver à des résultats pratiques avantageux, nous n'aurions qu'à nous livrer à l'élevage des races ovines rustique dites du Larzac, de Millery, etc., que nous décrirons prochainement.

M. Cornevin pense même, il l'a écrit du moins, qu'on pourrait donner à la race ovine de Millery une aptitude plus tranchée à la production rapide de la viande en croisant cette sorte avec le Dishley. La question vaut la peine d'être étudiée à fond et nous y reviendrons également bientôt.

Pour le moment, nous nous contenterons de signaler aux moutonniers, lecteurs de la Gazette du Village, une idée qui demande réflexion en raison même de la situation précaire actuelle de l'agriculture, qu'il s'agisse de la grande, de la moyenne ou de la petite culture.

**FAITS DIVERS**

**Fournisseur de viande malsaine**

Rennes, 1<sup>er</sup> décembre.

Le boucher G..., qui avait livré de la viande de vache tuberculeuse, au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie a comparu, aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel de Rennes.

M. Cail, procureur de la République, a requis une condamnation sévère. Ce sera, a-t-il dit, un exemple pour les mauvais serviteurs de l'armée pour lesquels honneur et probité se résument en un bénéfice à réaliser, même par les moyens les plus déloyaux. Ce sera aussi une juste satisfaction donnée à l'opinion publique qui réclame un châtement contre ceux qui se jouent ainsi de la santé de nos soldats.

Le tribunal a déclaré G... coupable, sans circonstances atténuantes, et l'a condamné à un an de prison, 100 francs d'amende, à l'insertion du jugement dans les journaux locaux, et à son affichage aux halles et marchés.

**Une famille empoisonnée**

A St-Pardoux-en-Gâtine (Deux-Sèvres), les membres de la famille G..., composée de cinq personnes, avaient été frappés successivement d'un mal qui, chez la mère, avait été pris pour un cancer à l'estomac, chez les autres pour de la chlorose, de l'anémie ou de la gastralgie.

Quelques mois s'étaient ainsi écoulés à suivre des traitements divers, lorsque, fin septembre dernier, une des filles, âgée de 15 suscombait.

On l'enterra avec le diagnostic de méningite. On fit venir une des sœurs de la défunte, domestique à Parthenay et qui jouissait d'une bonne santé.

Au bout de six semaines, elle dut s'aliter en proie aux mêmes symptômes : amaigrissement, vomissements, coliques.

Le docteur Marion reconnut un empoisonnement par du vinaigre dont se servait la famille.

Ce vinaigre avait séjourné dans un pot revêtu à l'intérieur d'un vernis plombifère.

Le docteur Marion espère que la santé de ces malheureux, si profondément altérée, pourra encore se rétablir.

**Bibliographie**

**LA POUPEE MODELE**

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

**JOURNAL DE LA SANTÉ**

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous. Chaque abonné a droit à 52 consultations, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

1<sup>o</sup> Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le Dr Rossi;

2<sup>o</sup> Les Conseils du Dr Marc.

Abonnements : France, 6 fr. Étranger, 8 fr.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

**Bourse de Paris**

Cours du 5 Décembre 1895

**RENTES**

3 0/0.....compt.	101 65
3 0/0 amortissable.....compt.	100 90
4 1/2 0/0.....compt.	106 15

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyage circulaire en Bretagne**

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-St-Servan, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Aray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**A vendre**

Grange et emplacement de maison avec murs et matériaux divers pouvant servir à la reconstruction, 24, rue et Faubourg St-Georges.

S'adresser à M. Jacques VALETTE, 5 quai Champollion.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

**A LOUER**

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser ..

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhume, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Ph<sup>ie</sup> DERBECC, 24, Rue de Chazotte, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :  
1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.  
— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le

paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

**AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS**  
**L. AUBOURG & C<sup>o</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —  
La Maison L. AUBOURG & C<sup>o</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.  
S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR  
4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

AVIS

Le sieur **SÉGUELA**, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.  
Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**LIQUIDATION**

pour cause de cessation de commerce

**P. BRUEL**

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
sans aucun des Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LÉNORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>o</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

**LE GOURMET**  
REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
Paraissant le mardi  
Abonnement pour un an :  
France ..... 5 fr.  
Etranger ..... 6 fr.  
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

**MAISON DE CONFIANCE**  
POUR  
**LA POSE DES DENTS**  
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
**BRIVE** (Corrèze)  
Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

**Marcelin ALAZARD**

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquex. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écusonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

**VÉLOCIPÈDES**

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaion, Perles de vie, etc.

**Jean LARRIVE aîné**

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors.

Le propriétaire-gérant : LATTOU.

